



SYNDICAT CGT

du CONSEIL DEPARTEMENTAL

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi toute la
Journée de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

☎ 05.44.00.11.95 – port : 06 18 08 13 93

cgt@haute-vienne.fr - Blog : cgt-cd87.fr

Limoges, le 13 avril 2021

A Monsieur le Président du conseil Départemental En tant que Président du Comité Technique

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que nous souhaitons inscrire à l'ordre du jour du Comité Technique du 4 mai 2021 les points suivants :

- Nous souhaitons que les agents qui n'ont pas été présents toute l'année puissent bénéficier de la prime de fin d'année liée aux 1607 heures. Cette prime serait proratisée au temps de présence réel de l'agent dans la collectivité ;
- Nous souhaitons que la communication à destination des agents soit améliorée. Voici quelques exemples :
Au sujet du télétravail il était question de 2.5 jours par semaine au maximum, avant de faire tomber cette limite. Nous sommes ensuite passés au télétravail à prioriser quand c'est possible. Encore aujourd'hui, dans les services, des agents sont persuadés que le télétravail est limité.
Au sujet de l'embauche à 14h00 afin de permettre aux agents de se restaurer sur place en toute sécurité ou de rentrer chez eux pour manger. Des agents ont découvert la consigne en échangeant avec d'autres agents, d'autres en ont bénéficié. Pour la prolongation du dispositif au 30 avril 2021 des consignes contradictoires sont transmises aux agents ;
- Dans le cadre de l'agenda social toute une série d'engagement sont prévus pour l'année 2021. Au prochain comité technique nous serons au mois de mai et pour l'instant pas un seul engagement n'aura été tenu. Nous vous proposons **l'ouverture** des discussions autour du régime indemnitaire pour une redéfinition des groupes de fonctions avec une harmonisation et d'éventuelles revalorisations avant la mi-juin.
Nous souhaitons également discuter de la revalorisation de la participation financière pour les adhérents de contrats labellisés et de la prévoyance collective. Si la discussion à ce sujet doit s'effectuer au CT du mois d'octobre 2021 les agents ne pourront pas en bénéficier alors que c'est un engagement inscrit à l'agenda social pour l'année 2021.
Nous souhaitons également le relèvement du plafond de ressources pour pouvoir bénéficier de la participation financière de la collectivité ;
- La CGT constate que beaucoup d'agents décident de quitter notre collectivité. Certains services sont même sinistrés. De l'aveu même de l'administration il devient difficile de recruter. Les raisons peuvent être nombreuses : manque d'attractivité de la collectivité, rémunération inférieure aux collectivités voisines, manque de perspectives d'avenir en termes de déroulement de carrière. La CGT demande à l'administration d'effectuer un audit externe sur la qualité de vie au travail ;
- Nous souhaitons une clarification sur la procédure des astreintes estivales. Quand déclencher l'astreinte de renfort en cas d'alerte météo. Des dysfonctionnements ont eu lieu au mois d'octobre 2020 lors de la tempête Alexandre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour les élus du CT, le secrétaire général
Philippe LAVERGNE

Copie : au Directeur Général des Services